



Risque poursuite suite "chat" skyrock

Par fdupont

Bonjour,

Je participe régulièrement à un "chat" en ligne sur le site de "Skyrock". J'y entretiens des discussions "osées" sur des salons dédiés à cet effet puisque intitulés "hotchannel" et "interdit -18".

A part des invitations proposées sur les chats en question à me rejoindre en privé sur des thèmes particuliers, tous mes échanges se font via des discussions "privées" sur ce chat.

Je n'ai rien posté sur mon blog.

Hier, mon compte a été désactivé et j'ai reçu ce message

"Nous avons le regret de vous informer qu'en notre qualité d'hébergeur, conformément aux conditions générales d'utilisation (CGU), nous avons procédé à la clôture de votre compte XXXXX et conservons à disposition du Procureur de la République les informations qu'il contient, nonobstant toute possibilité de poursuite pénale.

Cordialement,
Skyrock.com
<https://www.skyrock.com> "

Je suis donc très surpris et inquiet. Surpris, car je ne crois pas avoir enfreint les dites règles (aucun contenu pédopornographique, limitation aux deux salon indiqués pour éviter tout contact avec des mineurs, par d'incitation à la haine, pas d'homophobie....).

Voici donc mes questions :

- Je comprends le message de skyrock comme ceci : " nous conservons vos données et si le procureur nous sollicite, nous lui transmettrons. Est ce bien celà? "
- j'ai envoyé un mail à skyrock pour connaître le contenu qui m'était reproché. Se doivent ils de me répondre?
- si je le demande à Skyrock, doivent ils m'indiquer s'ils procèdent à un signalement ou non auprès des autorités?
- si un signalement est fait, vais devoir attendre des mois en suspens pour savoir si des poursuites sont engagées ou non?
- avez vous un conseil en particulier à me procurer ?

Je vous remercie par avance de votre aide. En effet, nous savons qu'en la matière, nul besoin d'être condamné in fine pour voir sa vie gâchée.

Cordialement,